

# **VENTE SUR LICITATION DE PARCELLES DE TERRAIN NON BATIES**

Sises commune de PORT DE LANNE - « Le Bourg »

**MISE A PRIX : 31.000 €**

**Avec faculté de baisse à 28.000 €**

**Puis nouvelle faculté de baisse à 25.000 €**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 12 OCTOBRE 2023 À 10 H 30**  
au Palais de Justice de DAX - Rue des Fusillés.  
Une visite se fera le LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 de 9 h 30 à 10 h 30

## **DESIGNATION**

Des parcelles de terre non bâties situées sur la Commune de PORT DE LANNE cadastrées ainsi que suit :

Section Al n° 68 « Le Bourg » pour 02 a 94 ca  
Section Al n° 206 « Le Bourg » pour 09 a 40 ca  
Section Al n° 207 « Le Bourg » pour 00 a 67 ca  
Section Al n° 71 « Le Bourg » pour 04 a 31 ca  
Les parcelles Al 68 et Al 206 sont contigües.  
Les parcelles Al 207 et Al 71 sont contigües.  
A ce jour, ces parcelles ne sont pas cultivées.  
La vente est poursuivie à la requête :

- Monsieur Gérard, Albert LESCOURRET, né le 13 juillet 1950 à BAYONNE de nationalité française, domicilié 935 avenue du Tour du Lac à SOORTS HOSSGOR (40150) ;  
- Monsieur Jean-Louis, Pierre LESCOURRET, né le 8 février 1947 à PORT DE LANNE, de nationalité française, domicilié 12 allée de Daphnée à MERIGNAC (33700) ;  
- Madame Marie-Hélène, Marguerite LESCOURRET, épouse BAHUS, née le 30 décembre 1945 à PORT DE LANNE de nationalité française, domiciliée 1639 route de Rasport à SAINT ETIENNE D'ORTHE (40300).  
Ayant pour Avocat Maître Bertrand DEFOS du RAU, membre de la SELARL LANDAVOCATS.  
En présence de : Madame Geneviève, Marie, Française LESCOURRET, épouse GUTSFELD, née le 8 mai 1956 à DAX de nationalité française, domiciliée 13 Habichtsweg à SAARBROUCKEN (Allemagne).  
Ayant pour Avocat la SELARL MAGELLAN.  
Le Cahier des Conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de DAX ainsi qu'au siège de la SELARL LANDAVOCATS.  
Les enchères ne pourront être portées que par les Avocats inscrits au Barreau de DAX.